

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances et  
de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

---

**Arrêté du 6 janvier 2026**

**portant nomination au conseil à l'électrification rurale mentionné au 10<sup>ème</sup> alinéa du I de  
l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales**

NOR : ECOR2535321A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-31 ;

Vu le décret n° 2012-980 du 21 août 2012 relatif au conseil à l'électrification rurale  
mentionné au 10<sup>ème</sup> alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités  
territoriales ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2022 portant nomination au conseil à l'électrification rurale  
mentionné au 10<sup>ème</sup> alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités  
territoriales,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés pour une durée de trois ans au conseil à l'électrification rurale mentionné au 10<sup>ème</sup>  
alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales les membres  
suivants :

*A titre de représentant des conseils départementaux :*

M. Bernard de la Hamayde, vice-président du Conseil départemental de l'Aube, président du  
syndicat départemental d'énergie de l'Aube ;

*A titre de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité susceptibles  
de bénéficier des aides à l'électrification rurale :*

M. Jean-Luc Dupont, président de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies  
(FNCCR), président du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire – Territoire d'énergie  
Indre-et-Loire, président de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, maire de  
Chinon ;

M. Antoine Corolleur, secrétaire de la FNCCR, président du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, maire de Plourin ;

M. Daniel Dulac, membre de la FNCCR, président du syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe – Territoire d'énergie Guadeloupe, Secrétaire du Conseil départemental de la Guadeloupe, Conseiller municipal de Moule ;

M. Guy Hourcabie, vice-président délégué de la FNCCR, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre, maire de Toury-Lurcy ;

M. Xavier Pintat, président honoraire de la FNCCR, président du syndicat départemental énergies et environnement de la Gironde, maire de Soulac-sur-Mer ;

M. Charles-Antoine Gautier, directeur général de la FNCCR.

*A titre de représentants d'Enedis :*

Le directeur ou la directrice en charge des territoires, ou son représentant ou sa représentante ; le directeur ou la directrice en charge de la régulation, ou son représentant ou sa représentante.

*A titre du représentant d'Electricité de France - Systèmes énergétiques insulaires :*

Le responsable ou la responsable concessions d'EDF - Systèmes Energétiques Insulaires, ou son représentant ou sa représentante.

*A titre du représentant des entreprises locales de distribution (ELD) :*

M. Stéphane PUECH, directeur général OYA Energies.

*A titre de représentants du ministre chargé de l'énergie :*

Le sous-directeur ou la sous-directrice chargé(e) des systèmes électriques et des énergies renouvelables à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant ou sa représentante.

Le chef ou la cheffe du bureau chargé du réseau de transport et de distribution du système électrique à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant ou sa représentante.

*A titre de représentant du ministre chargé du budget :*

Le chef ou la cheffe du bureau énergie, participations, industrie et innovation à la direction du budget du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ou son représentant ou sa représentante.

*A titre de représentant du ministre chargé des collectivités locales :*

Le chef ou la cheffe du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités locales (DGCL), ou son représentant ou sa représentante.

*A titre de représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire :*

Le directeur ou la directrice général(e) délégué(e) de l'appui opérationnel et stratégique de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ou son représentant ou sa représentante.

*A titre de représentant du ministre ordonnateur disposant des crédits des programmes pour le financement des aides à l'électrification rurale :*

Le sous-directeur ou la sous-directrice chargé(e) des affaires générales et de la synthèse à la direction générale de l'énergie et du climat, ou son représentant ou sa représentante.

M. Jean-Luc Dupont exerce les fonctions de président du conseil à l'électrification rurale.

## **Article 2**

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Fait le 6 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur de l'énergie,

L. KUENY